

Note de présentation du budget primitif 2022 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du budget primitif

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité
 - iv. La reprise du résultat

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget primitif 2022

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre

Le présent budget s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

-Section de fonctionnement : 3 363 163.88€

- Section d'investissement : 4 020 911.82 €

Le budget primitif 2022 est présenté avec la reprise des résultats soit :

- Un résultat de fonctionnement reporté de : 524 607.88 €
- Un résultat d'investissement (excédent) reporté de : 1 651 843.81€

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 363 163.88€

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 958 900.00€, elles sont en hausse par rapport aux prévisions et réalisations budgétaires 2021 (prévision : 876 950.00€, réalisations 810 443.04 €). Des augmentations sont prévues pour tenir compte de l'inflation et de la très forte hausse de certaines matières premières (énergie, alimentation, carburant...).

Le budget fêtes et cérémonies a été augmenté afin de pouvoir programmer de nouvelles manifestations (qui n'avaient pas pu être organisées en raison du contexte sanitaire).

Les prévisions de dépenses d'entretien des terrains sont également en augmentation pour tenir compte de l'intégration d'espaces verts de lotissements privés dans le domaine public.

Le reste des prévisions est stable.

Les dépenses relatives aux taxes foncières comprennent la taxe liée à l'ancienne caserne gendarmerie qui faisait partie du patrimoine communal au 1^{er} janvier 2022.

ii. Les charges de personnel

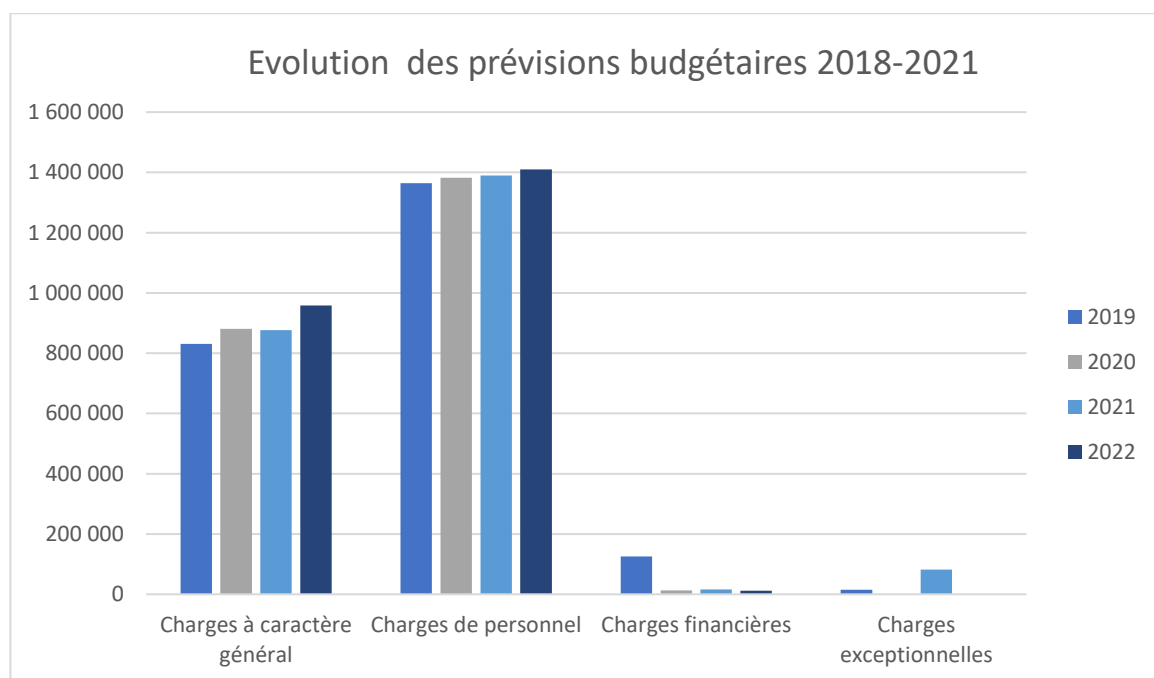
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 410 000 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2021 (budgétisé : 1 373 000€ - réalisé 1 337 814.09 €). Le budget tient compte du glissement vieillesse technicité (augmentation des échelons avec l'ancienneté), de la revalorisation des échelles des catégories C et de la création d'un poste en fin d'année après la fin du contrat d'apprentissage en communication.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont en légère baisse (206 100€ en 2021 au lieu de 212 600€), les subventions aux associations et au CCAS seront maintenues à leur niveau actuel. Les crédits liés aux indemnités des élus ont été ajustés.

iv. Les charges financières

Les charges financières sont en légère baisse (11 150 € en 2022, contre 16 000€ en 2021), elles correspondent à une baisse de la dette.



b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les recettes provenant des services sont en augmentation (487 500 € en 2022, contre 476 300.00 € en 2021) l'effet du COVID 19 devrait moins impacter la fréquentation des services, il n'est pas prévu de revalorisation des tarifs.

ii. Les dotations de l'Etat

Les prévisions budgétaires liées aux dotations de l'Etat sont en augmentation pour tenir compte des compensations d'exonération fiscales attribuées par l'Etat. Certaines dotations devraient légèrement baisser comme la DGF.

iii. La fiscalité

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la majoration des valeurs locatives foncières. Les données n'ont pas encore été transmises par la direction générale des Finances publiques au moment du vote du budget 2022.

Aucune augmentation des taux n'a été votée par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition :

	2021	2022
Taxe d'habitation	12.44%	Taux figé
Taxe foncière (bâti)	19.37 %	44.73 % (19.37+25.36)
Taxe foncière (non bâti)	40.22 %	40.22%

Le produit attendu s'élève à 1 170 000.00€ en 2022 (1 139 388€ perçu en 2021).

Les différents impôts et taxes devraient donc en 2022 s'élever à 1 622 856.00 € contre 1 631 082.00€ en 2021. Cette baisse est le reflet d'exonération d'impôt attribué par l'Etat mais compensé à la Commune via les dotations et participations.

iv. La reprise du résultat 2021

La section de fonctionnement intègre la reprise du résultat de l'année 2021 pour un montant de 524 607.88€.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement s'équilibre à 4 020 911.82 €

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'immobilisations incorporelles et subventions d'équipement

Ces dépenses s'élèvent à 207 800€. Elles correspondent au versement d'un fonds de concours à la Métropole pour l'effacement de la Rue du Bois d'Ennebourg et à la mise en place d'un nouveau portail de gestion pour la crèche.

ii. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (2 265 191.72€) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principaux travaux programmés sont l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux ; l'agrandissement de la Salle N°2 pour la réalisation d'un club house, la création d'un paddle, le reboisement du parc, l'amélioration énergétique de bâtiments (école élémentaire, école de musique), la réfection de la cour de récréation de l'école élémentaire, l'extension de la vidéo protection, l'acquisition de matériel informatique.

iii. Les investissements en cours

Les investissements porteront sur l'actualisation du budget pour la construction d'un nouveau centre de loisirs afin de tenir compte des révisions des prix et d'éventuels avenants.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement

Des subventions ont été inscrites en lien avec l'installation de tableaux numériques en 2021 dans l'école élémentaire, le remplacement des portes de l'Eglise et la construction des vestiaires de Football.

Une recette liée à un immeuble de rapport de 337 379.00 € a été inscrite, mais une dépense du même montant figure au sein des dépenses d'investissement pour effectuer une régularisation dans l'actif de la commune. Des travaux sur des biens ayant été mal imputés dans les années 90.

IV. La dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 933 750.00€ ;

L'annuité de la dette s'élève en 2021 à 73 448.00 €.